



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
DU GRAND NANCY

PLUi-HD DE LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY

Règlement graphique - plans thématiques

Zones U et AU

Plans communaux : Fléville-devant-Nancy

Document approuvé - 11/2025

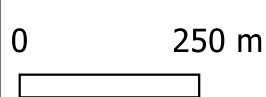
métropole
GrandNancy

Ce plan thématique complète les dispositions des articles U1 et AU1 du règlement littéral.

-  I - Secteurs d'intensité
-  H - Secteurs d'intensité : Hypercentre
-  D - Secteurs de diversité

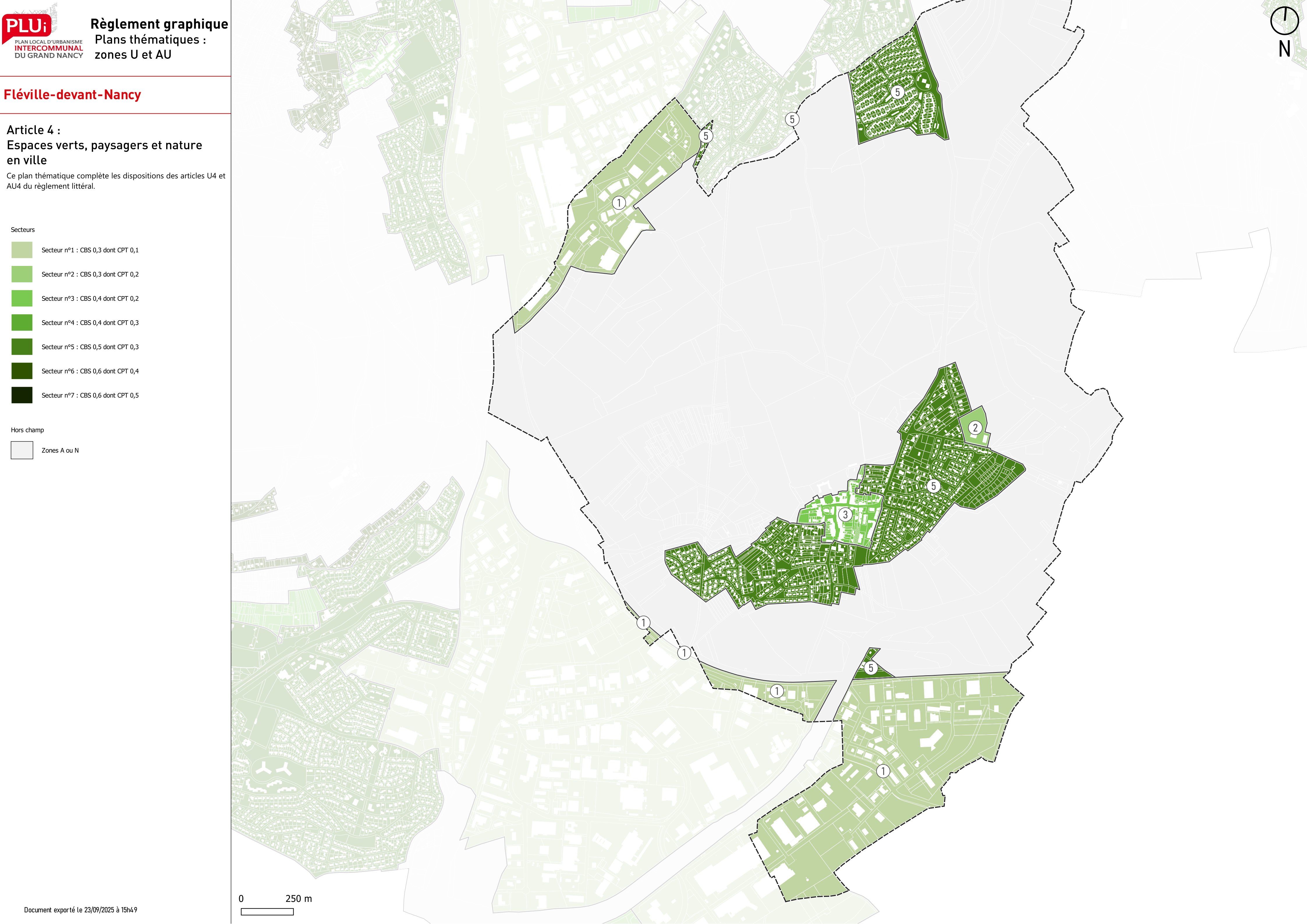
- E - équipements
- M - activités mixtes
- L - activités limitées

Zones A ou N



—





Fléville-devant-Nancy

Article 5 :
Implantations

Ce plan thématique complète les dispositions des articles U5 et AU5 du règlement littéral.

Secteurs

Secteur n°1 :
alignement + continuité

Secteur n°2 :
recul + discontinuité

Secteur n°3 :
alignement ou recul + discontinuité possible

Secteur n°4 :
recul + discontinuité

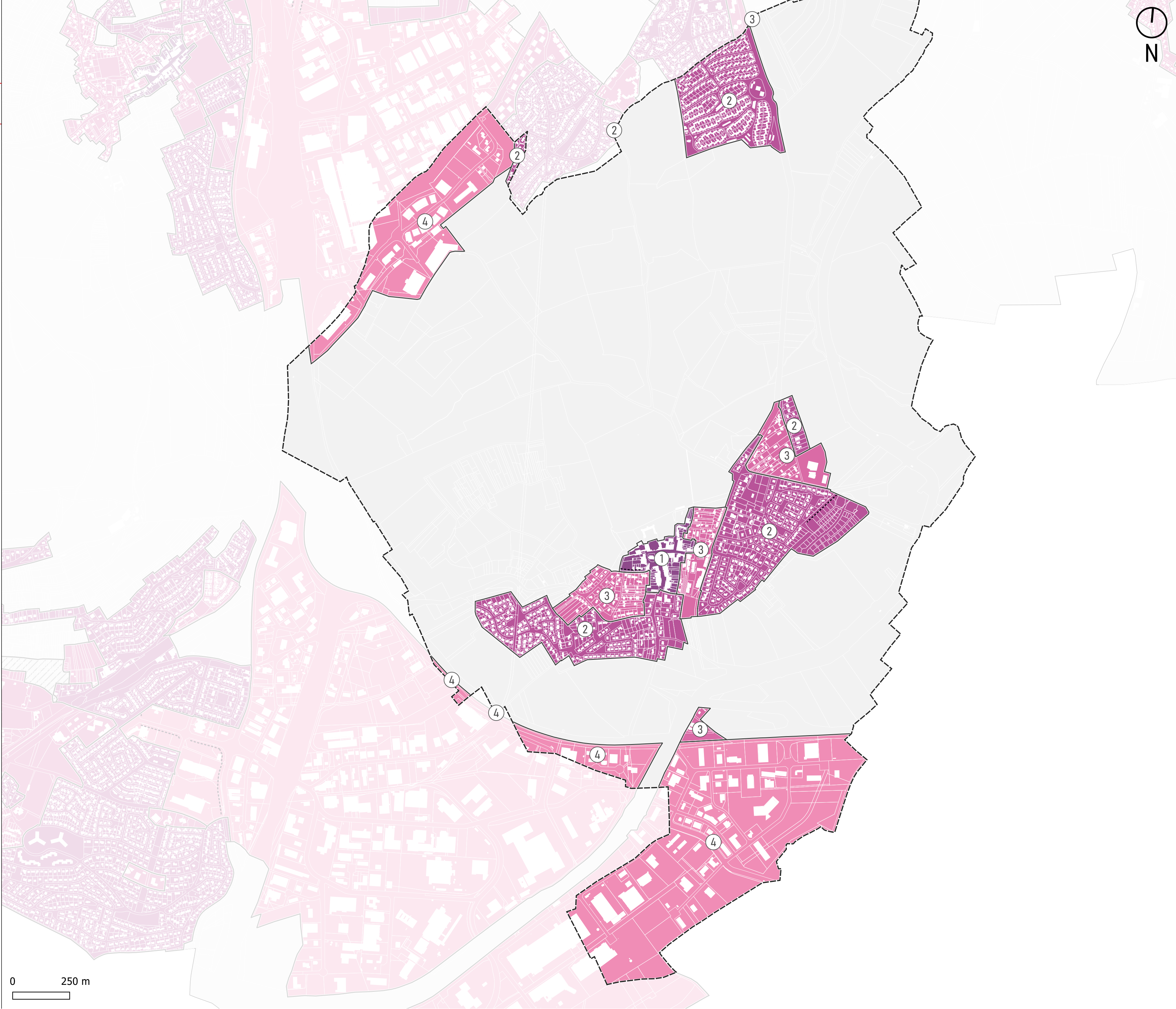
Non réglementé

Règles graphiques d'implantation des constructions principales (cf. plan général)

----- Disposition graphique reportée au plan général

Hors champ

Zones A ou N



Dispositions spécifiques aux ensembles urbains

- Autres dispositions

- DG - Dispositions générales

 Éléments bâtis protégés (surfacique) - rappel ★ Éléments

- Hors champ

-  Zones A ou N